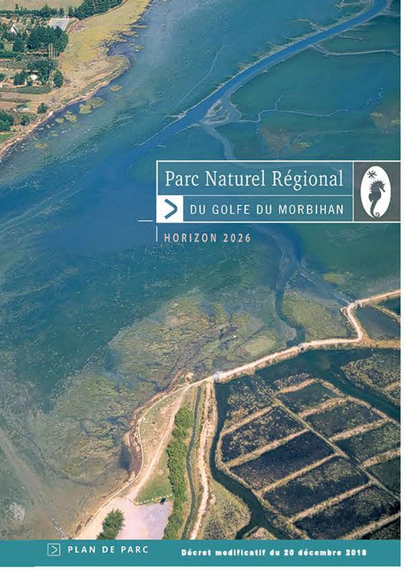

CARTE 2

CORRIDORS

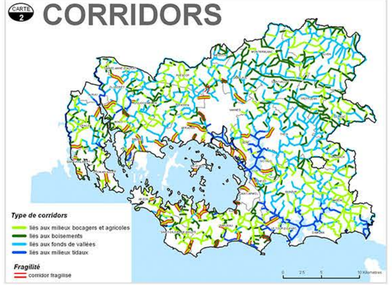

Type de corridors
- liés aux milieux bocagers et agricoles
- liés aux boisements
- liés aux fonds de vallées
- liés aux milieux littoraux

Fragilité
- corridor fragilisé

CARTE 3

EAU

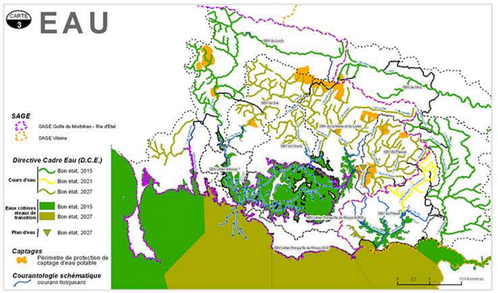

SAGE
- SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel
- SAGE Vilaine

Directive Cadre Eau (D.C.E.)

Cours d'eau
- Bon état, 2015
- Bon état, 2021
- Bon état, 2027

Eaux côtières et de transition
- Bon état, 2015
- Bon état, 2027

Plan d'eau
- Bon état, 2027

Captages
- Périmètre de protection de captage d'eau potable

Courantologie schématique
- courant flot/jusant

CARTE 4

PAYSAGES

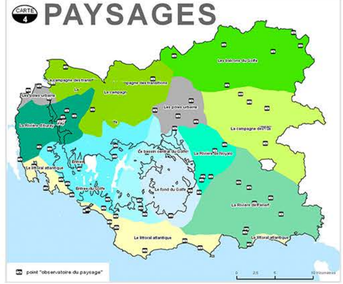

point "observatoire du paysage"

CARTE 5

PATRIMOINE CULTUREL

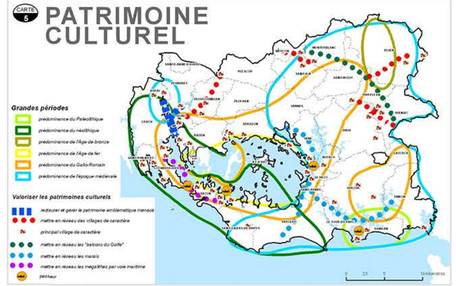

Grandes périodes
- prédominance du Paléolithique
- prédominance du néolithique
- prédominance de l'âge du bronze
- prédominance de l'âge du fer
- prédominance du Gallo-Romain
- prédominance de l'époque médiévale

Valoriser les patrimoines culturels
- restaurer et gérer le patrimoine emblématique menacé
- mettre en réseau des villages de caractère
- principal village de caractère
- mettre en réseau les "balcons du Golfe"
- mettre en réseau les marais
- mettre en réseau les megalithes par voie maritime
- menhir

CARTE 6

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
- Vannes Agglo

COMMUNAUTE DE COMMUNES
- Rives-Noires (Arc)
- Auray Communauté
- Arc Sud Bretagne
- Rhuys de Questembert (du)
- Presqu'île de Rhuy (de la)

* à compter du 01 janvier 2014, Auray Communauté et la Communauté de communes des trois rivières seront fusionne dans une nouvelle communauté de communes : Auray Quiberon Terre atlantique

CARTE 1

PROTECTIONS POUR LE PATRIMOINE NATUREL

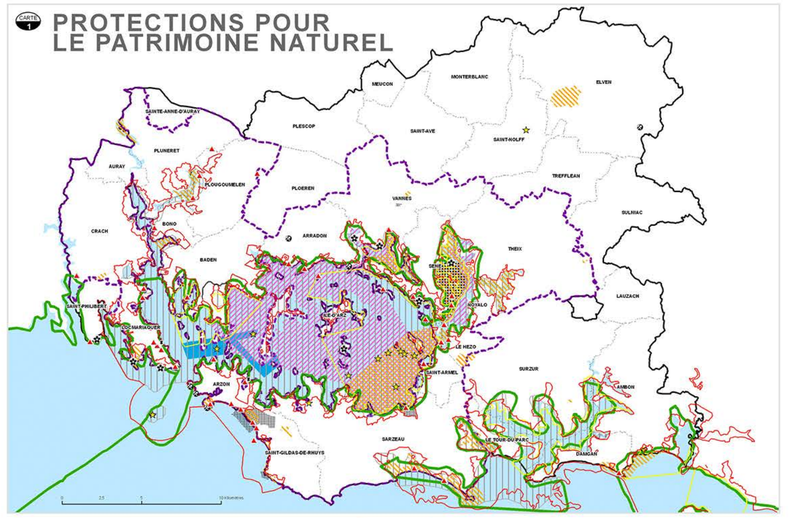

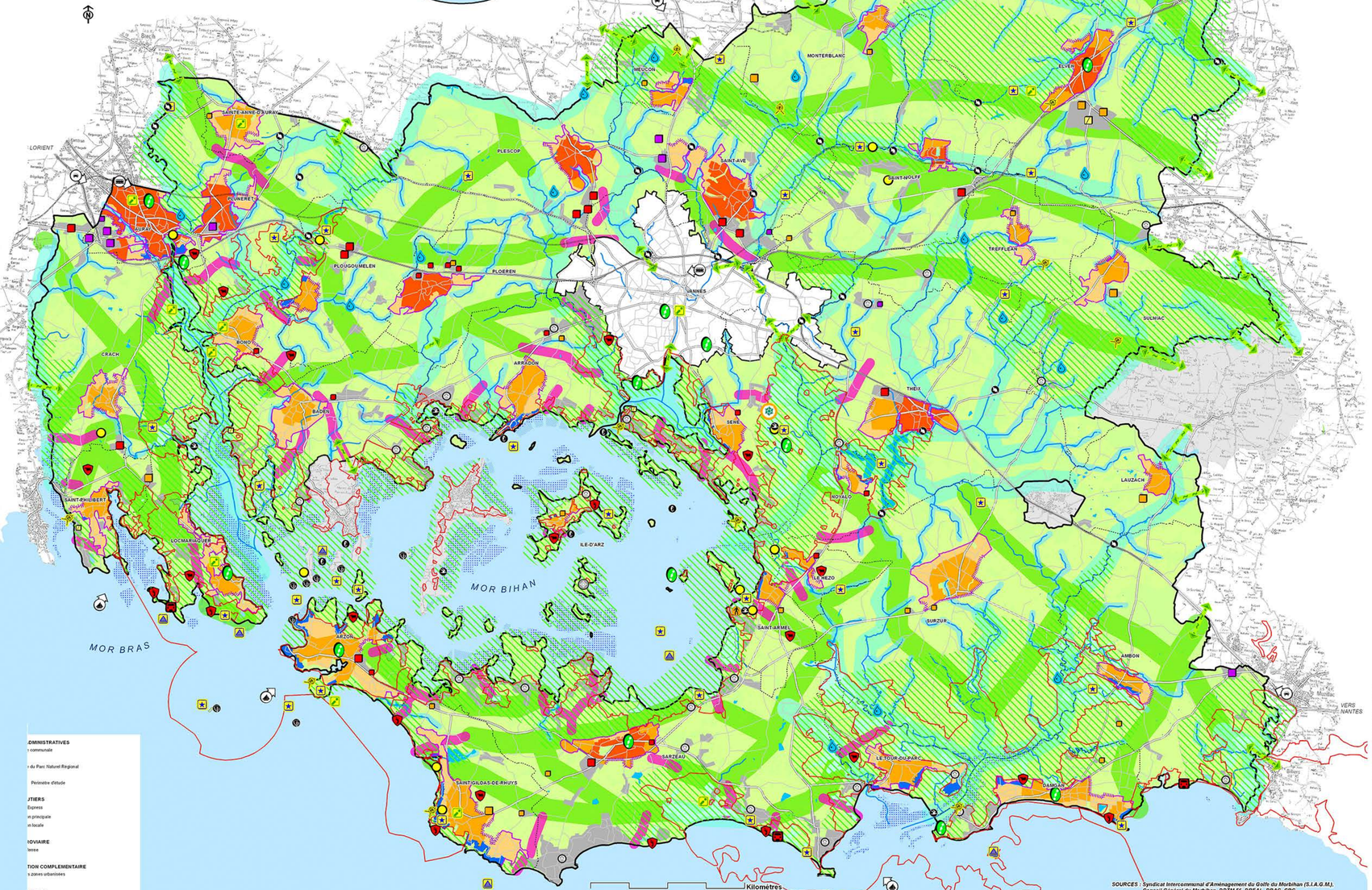

SOURCES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (S.I.A.G.M.), Conseil Général du Morbihan, DDTM 56, DREAL, DRAC, CRC, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

COPYRIGHT IGN / SCAN 50 — IGN BD CARTO — IGN BD CARTHAGE — REPRODUCTION INTERDITE

…DMINISTRATIVES
- …e communale
- …e du Parc Naturel Régional
- Périmètre d'étude

…STIERS
- Express
- …n principale
- …n locale

…NOVIAIRE
- …terre

…TION COMPLEMENTAIRE
- …s zones urbanisées
- …n militaire

Axe 1 Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan

Orientation 1 Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du territoire p 20

- Article 5 Enrichir et transmettre les connaissances sur la nature p 20
- *constmitre un réseau de sites pilotes pour le suivi de l'évolution des milieux naturels* p 24
- Article 6 Consolider le coeur de biodiversité en facilitant la mise en oeuvre des dispositifs de protection p 25
- Espaces remarquables(HDv) - NATURA 2000
- reserve naturelle nationale des marais de Séné
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 maritime
- Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)
- zone RAMSAR
- Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)
- délimitation des espaces proches du rivage
- Réserve Naturelle Regionale
- Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.)
- arrêté de biotope
- site classé
- site classé
- site géologique
- reserve nationale de chasse et de faune sauvage
- propriété du Conservatoire du Littoral
- Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)
- *secteur prioritaire pour les arrêtés communaux d'interdiction de circulation des véhicules motorisés* p 27
- Article 7 Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels p 29
- *préserver l'ensemble de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire* p 29 et p 120
- trame bleue
- trame verte
- *préserver les éléments structurants de la trame verte et bleue* p 30 et p 120
- *oeuvrer pour la conservation et la réhabilitation des corridors fragilités*
- *conforter les continuités biologiques avec les communes limitrophes du Parc* p 30
- Article 8 Agir ensemble pour le patrimoine remarquable, emblématique et la nature ordinaire p 32
- 8.1. Contribuer à la protection des milieux et espaces d'intérêt communautaire ou menacées à l'échelle locale, régionale ou mondiale p 32
- *participer à la protection du patrimoine naturel remarquable* p 33
- *agir en priorité pour les marais littoraux* p 33
- 8.2. Assurer la sauvegarde du patrimoine emblématique p 33
- Loutre d'Europe
- Sterne pierregarin
- Gorgone
- Hippocampe
- 8.3. Préserver et favoriser la nature ordinaire p 34 et p 121
- *préserver les milieux ordinaires du territoire* p 34
- Article 9 Fédérer les réseaux de gestionnaires des espaces naturels p 35
- *site géré par le parc* p 35

Orientation 2 Préserver l'eau, patrimoine universel p 39

- Article 10 Inciter à la gestion participative et concertée de l'eau p 39
- Article 11 Développer la connaissance pour mieux gérer la ressource « eau » p 40
- Article 12 Contribuer au maintien et à la restauration des milieux liés aux écosystèmes aquatiques p 42 et p 121
- *favoriser la préservation des têtes de bassins versants et de fond d'estuaire*
- *favoriser la préservation des fonds de vallées et des zones humides*
- Article 13 Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur p 43
- Article 14 Intégrer le principe de l'utilisation rationnelle de l'eau dans chaque geste et chaque projet p 46

Orientation 3 Valoriser la qualité des paysages du Golfe du Morbihan p 49

- Article 15 Préserver les structures paysagères du territoire p 49
- *préserver les grands ensembles paysagers emblématiques pour la mise en oeuvre des préconisations paysagères* p 49
- *suivre la dynamique des paysages par l'observatoire photographique* p 51
- Article 16 Valoriser la diversité et la qualité paysagère du territoire p 51
- *conserver les vues emblématiques du golfe* p 52

Orientation 4 Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du Golfe du Morbihan p 57

- Article 17 Améliorer la connaissance du patrimoine culturel sur le territoire p 57
- Article 18 Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire p 58
- Article 19 Accompagner et coordonner les initiatives locales p 62
- *valoriser les lieux patrimoniaux* p 62

Axe 2 Assurer pour le Golfe du Morbihan un développement soutenable

Orientation 5 Assurer un développement et un aménagement durables du Golfe du Morbihan p 66

- Article 20 Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire p 66
- Article 21 Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat p 68

Orientation 6 Assurer une gestion économe de l'espace p 74

- Article 22/23/24 Maîtriser l'évolution spatiale des villages, bourgs, villes, et faire évoluer leur structuration p 76-80 p 122-124
- *Objectifs d'intensité de développement des bourgs et villes* p 77-78
- *village structurant et espace agglomeré pouvant accueillir une urbanisation limitée* p 77
- 23.3. Faire évoluer la structuration des zones d'activités p 79 et p 125
- *Faire évoluer la structuration des zones d'activités* p 79
- *Objectifs d'intensité de développement des zones d'activités*
- Article 24 Soutenir les politiques d'acquisition foncière p 80
- Article 25 Contribuer à assurer les conditions de la mixité urbaine, sociale et générationnelle p 81
- Article 26 Favoriser la qualité urbaine p 83

Axe 3 Mettre l'homme au coeur du projet de territoire du Golfe du Morbihan

Orientation 7 Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres p 88

- Article 27 Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire p 88
- *favoriser le maintien du potentiel de production conchylicole* p 89
- *participer à une gestion durable des ressources marines* p 90
- *élaborer un projet agricole durable* p 91
- *conforter ou reimplanter l'activité agricole dans dans les espaces les plus fragiles : îles, presqu'îles et périnsulaires* p 91
- *conforter l'activité salicole* p 93
- Article 28 Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire p 93
- *prévenir la surfréquentation dans les zones sensibles et restaurer ces espaces* p 98
- *contribuer à optimiser la gestion des zones de mouillage pour en atténuer l'empreinte écologique* p 99
- Article 29 Partager les valeurs du Parc avec les acteurs socio-économiques p 99

Orientation 8 Développer « l'école du Parc » ouverte sur le monde p 102

- Article 30 Développer les partenariats et assurer la coordination p 102
- *développer les partenariats et les actions avec la communauté d'agglomération, les communautés de communes et les Pays*
- Article 31 Développer un pôle de formation de recherche et d'expérimentation p 105
- Article 32 Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation p 107
- *s'appuyer sur les sites relais de l'école du Parc* p 108
- Article 33 Mettre en place la politique d'évaluation du Parc pour assurer un suivi du territoire p 109
- Article 39 La Maison du Parc p 117
- Article 43 La signalisation du Parc p 118
- *identifier les entrées principales du territoire*